

Agence mondiale antidopage

Lausanne

Rapport de l'auditeur indépendant
au Conseil de fondation
sur les états financiers 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

au Conseil de fondation de Agence mondiale antidopage

Lausanne

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion d'audit

Conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des états financiers de Agence mondiale antidopage, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, l'état des activités, l'état des autres éléments du résultat global, l'état de la variation des fonds propres, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au décembre 31, 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) issues de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec les International Standards on Auditing (ISA) et les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'auditeur indépendant pour l'audit des états financiers».

Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et à l'International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité du Conseil de fondation pour les états financiers

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS. Le Conseil de fondation est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Fondation à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Le Conseil de fondation est responsable pour la supervision du processus d'établissement des états financiers.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, CH-1001 Lausanne, Switzerland
Téléphone: +41 58 792 81 00, Téléfax: +41 58 792 81 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA is a member of the global PricewaterhouseCoopers network of firms, each of which is a separate and independent legal entity.

Responsabilité de l'auditeur indépendant pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse, les ISA et les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse, les ISA et les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH), nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en oeuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Fondation.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'utilisation par le Conseil de fondation du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Fondation.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats concernant les informations financières des entités et celles des activités de la Fondation, pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil de fondation ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

PricewaterhouseCoopers SA

Andrea Costa
Audit expert

Polina Pyatakhina

Lausanne, le 14 juin 2023

Enclosure:

- États financiers (bilan, état des activités, état des autres éléments du résultat global, état de la variation des fonds propres, état des flux de trésorerie et annexe)

Agence mondiale antidopage Lausanne

Bilan

Au 31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

	Note	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Actifs					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	33 804	23 786	31 213	21 160
Certificat de placement garanti	4	4 489	3 011	4 146	3 299
Placements	5 b)	4 100	3 533	3 785	3 225
Comptes débiteurs	6	1 996	2 686	1 843	2 452
Autres actifs courants	7	2 917	3 003	2 693	2 741
		<u>47 306</u>	<u>36 019</u>	<u>43 680</u>	<u>32 877</u>
Actifs non courants					
Placements	5 b)	16 532	16 490	15 266	15 051
Immobilisations corporelles	8	3 011	531	2 780	485
Immobilisations incorporelles	9	5 370	5 788	4 959	5 283
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	13 355	4 495	12 331	4 103
		<u>38 268</u>	<u>27 304</u>	<u>35 336</u>	<u>24 922</u>
Total des actifs		<u>85 574</u>	<u>63 323</u>	<u>79 016</u>	<u>57 799</u>
Passifs et fonds propres					
Passifs courants					
Créanciers		3 090	2 106	2 853	1 922
Obligations locatives	10	398	543	368	496
Charges à payer	11	1 711	1 469	1 580	1 341
Instruments financiers dérivés		221	46	205	42
Contributions reçues d'avance		20 886	12 383	19 285	11 303
		<u>26 306</u>	<u>16 547</u>	<u>24 291</u>	<u>15 104</u>
Passifs non courants					
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies		279	584	256	533
Obligations locatives	10	12 906	4 544	11 917	4 148
Total des passifs		<u>39 491</u>	<u>21 675</u>	<u>36 464</u>	<u>19 785</u>
Fonds propres					
Capital de fondation	12	4 006	4 006	5 000	5 000
Différences de conversion cumulées		-	-	(10 491)	(10 725)
Réserve pour les litiges	13	2 000	2 000	1 917	1 917
Réserve pour les opérations	13	7 400	7 400	6 754	6 754
Autres éléments du résultat global cumulés		(564)	477	(521)	402
Excédent des revenus sur les dépenses reporté		33 241	27 765	39 893	34 666
Total des fonds propres		<u>46 083</u>	<u>41 648</u>	<u>42 552</u>	<u>38 014</u>
Total des passifs et des fonds propres		<u>85 574</u>	<u>63 323</u>	<u>79 016</u>	<u>57 799</u>
Engagements	20				
Engagements conditionnels	21				

Approuvé par le Conseil,

_____, administrateur _____, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Agence mondiale antidopage Lausanne

État des activités

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

	Note	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	14	44 751	39 475	42 722	35 983
Subventions	15	2 586	2 254	2 468	2 055
Autres revenus	16	349	449	334	410
		<u>47 686</u>	<u>42 178</u>	<u>45 524</u>	<u>38 448</u>
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	17	23 584	20 979	22 514	19 123
Frais de voyage et de logement*		3 128	866	2 986	789
Information et communication		142	427	136	389
Frais de tests		407	398	388	363
Frais d'accréditation		484	381	461	349
Subventions de projets de recherche	18	1 602	1 393	1 529	1 269
Autres subventions		50	50	48	46
Frais de consultants pour les projets		4 454	5 674	4 252	5 173
Loyers		534	311	510	283
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10	616	560	588	511
Frais administratifs		3 199	2 566	3 054	2 325
Frais informatiques		1 613	1 407	1 540	1 283
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	8, 9	3 039	3 509	2 902	3 212
		<u>42 852</u>	<u>38 521</u>	<u>40 908</u>	<u>35 115</u>
Gain sur la cession des contrats de location		<u>92</u>	<u>-</u>	<u>87</u>	<u>-</u>
Excédent des revenus sur les dépenses avant produits financiers		<u>4 926</u>	<u>3 657</u>	<u>4 703</u>	<u>3 333</u>
Produits financiers (charges)					
Intérêts		251	440	240	401
Frais bancaires		(157)	(145)	(151)	(132)
Gains de change nets		456	285	435	260
		<u>550</u>	<u>580</u>	<u>524</u>	<u>529</u>
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice		<u>5 476</u>	<u>4 237</u>	<u>5 227</u>	<u>3 862</u>

*Alors que la pandémie de COVID-19 s'est largement atténuée en 2022, de nombreuses activités planifiées liées à la mission de l'AMA ont refait surface en présentiel, ce qui a expliqué l'augmentation des frais de voyage et de logement. Ils ont été approuvés par le Conseil de fondation dans le cadre du budget global de l'AMA.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Agence mondiale antidopage Lausanne

État des autres éléments du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	5 476	4 237	5 227	3 862
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état des activités				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les placements classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1 354)	(800)	(1 214)	(730)
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement à l'état des activités				
Ajustement sur conversion des devises	-	-	234	1 158
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état des activités				
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	313	220	291	201
Total des autres éléments du résultat global	4 435	3 657	4 538	4 491

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Agence mondiale antidopage Lausanne

État de la variation des fonds propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

	Capital de fondation USD	Réserve pour litiges USD	Réserve d'opération USD	Autres éléments du résultat global cumulés USD	Excédent des revenus sur les dépendes reporté USD	Total USD
Solde au 31 décembre 2020	4 006	2 000	6 400	1 057	24 528	37 991
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice comptabilisé à l'état des activités	-	-	-	-	4 237	4 237
Transfert vers la réserve pour litiges et la réserve d'opération	-	-	1 000	-	(1 000)	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	-	(580)		(580)
Total des autres éléments du résultat global						3 657
Solde au 31 décembre 2021	4 006	2 000	7 400	477	27 765	41 648
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice comptabilisé à l'état des activités	-	-	-	-	5 476	5 476
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	-	(1 041)	-	(1 041)
Total des autres éléments du résultat global						4 435
Solde au 31 décembre 2022	4 006	2 000	7 400	(564)	33 241	46 083

	Capital de fondation CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Réserve pour litiges CHF	Réserve d'opération CHF	Autres éléments du résultat global cumulés CHF	Excédent des revenus sur les dépendes reporté CHF	Total CHF
Solde au 31 décembre 2020	5 000	(11 883)	1 917	6 035	931	31 523	33 523
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice comptabilisé à l'état des activités	-	-	-	-	-	3 862	3 862
Transfert vers la réserve pour litiges et la réserve d'opération	-	-	-	719	-	(719)	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	1 158	-	-	(529)	-	629
Total des autres éléments du résultat global							4 491
Solde au 31 décembre 2021	5 000	(10 725)	1 917	6 754	402	34 666	38 014
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice comptabilisé à l'état des activités	-	-	-	-	-	5 227	5 227
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	234	-	-	(923)	-	(689)
Total des autres éléments du résultat global							4 538
Solde au 31 décembre 2022	5 000	(10 491)	1 917	6 754	(521)	39 893	42 552

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Agence mondiale antidopage Lausanne

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Flux de trésorerie liés aux				
Activités d'exploitation				
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	5 476	4 237	5 227	3 862
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	3 039	3 509	2 902	3 212
Gain sur la cession des contrats de location	(92)	-	(87)	-
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	616	560	588	511
Excédent des coûts des prestations définies sur les contributions	314	65	286	59
Gain (perte) de change	(826)	104	(753)	95
Réévaluation de la pension nette	(305)	-	(278)	-
Variation de la juste valeur des actifs financiers par le biais du résultat global	-	-	-	-
Variation des				
Comptes débiteurs	690	(2 093)	609	(1 928)
Autres actifs courants	86	(395)	47	(440)
Créanciers	701	(773)	931	(688)
Charges à payer	242	392	239	390
Contributions reçues d'avance	8 503	2 875	7 982	2 913
Liquidités nettes générées par les activités d'exploitation	18 444	8 481	17 693	7 986
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 746)	(221)	(2 659)	(292)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(2 074)	(2 278)	(2 190)	(1 925)
Acquisition de placements	(5 850)	(6 805)	(5 333)	(6 203)
Produits de la cession de placements	4 100	5 800	3 734	5 287
Liquidités nettes générées par les activités d'investissement	(6 570)	(3 504)	(6 448)	(3 133)
Activités de financement				
Palements de capital sur les obligations locatives	(378)	(521)	(349)	(476)
Liquidités nettes générées par les activités de financement	(378)	(521)	(349)	(476)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	11 496	4 456	10 896	4 377
Effets des modifications de cours de change	-	-	4	369
Trésorerie et équivalents de trésorerie et certificat de placement garanti à l'ouverture de l'exercice	26 797	22 341	24 459	19 713
Trésorerie et équivalents de trésorerie et certificat de placement garanti à la clôture de l'exercice	38 293	26 797	35 359	24 459
Informations supplémentaires				
Intérêts reçus	251	464	240	423

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

1 Activités

L'Agence mondiale antidopage (ci-après, AMA ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne, le 10 novembre 1999, et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner, sur le plan international, la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après, les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité international olympique, les Fédérations internationales, les Comités nationaux olympiques et les athlètes.

Le Comité international olympique et les autorités publiques concernées par la mission de l'AMA participent à parts égales au financement de l'AMA.

2 Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

Base de présentation

Les présents comptes annuels ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA au moyen d'un vote circulaire qui a suivi la rencontre du comité exécutif de l'AMA le 14 juin 2023 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (ci-après, IFRS)) issues de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite d'avoir recours à certaines estimations comptables et hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et dépenses. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'Agence. En particulier, les éléments pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-après.

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

Le dollar américain (USD) est la monnaie fonctionnelle puisque la plupart des opérations (les revenus et les dépenses) sont réalisées en dollars américains. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) et le dollar américain (USD), comme l'a choisi la direction, et est présentée à titre d'information complémentaire. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar américain au franc suisse au taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation est maintenu aux taux historiques. L'état des activités est converti en francs suisses au taux des transactions. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux de transaction. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau des flux de trésorerie.

Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, l'Agence détermine le classement des instruments financiers selon les catégories suivantes :

- Instruments évalués au coût amorti;
- Instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG);
- Instruments évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Le tableau ci-dessous résume le classement et l'évaluation des instruments financiers de l'Agence :

Classement et évaluation

Actif

Trésorerie et équivalents de trésorerie
Placements

Coût amorti
Juste valeur par le biais des autres éléments
du résultat global

Comptes débiteurs
Instruments financiers dérivés

Coût amorti
Juste valeur par le biais du résultat net

Passif

Créanciers
Charges à payer

Coût amorti
Coût amorti

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

Évaluation

Instruments financiers au coût amorti

Les instruments financiers au coût amorti sont initialement évalués à la juste valeur, puis au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés dans l'état des activités.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)

Les instruments financiers à la JVAERG sont initialement et ultérieurement évalués à la juste valeur et comptabilisés dans l'état des autres éléments du résultat global. Les gains ou pertes réalisés sont transférés au revenu excédentaire dans les fonds propres.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Les instruments financiers à la JVRN sont initialement et ultérieurement évalués à la juste valeur et comptabilisés dans l'état des activités.

Décomptabilisation

Actifs financiers

L'AMA décomptabilise un actif financier seulement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier ont expiré ou lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie ont été transférés.

Passifs financiers

L'Agence décomptabilise un passif financier seulement s'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est éteinte, annulée ou expirée. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et de la contrepartie payée ou à payer, y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs pris en charge, est comptabilisée dans l'état des activités.

Dépréciation

IFRS 9 *Instruments financiers* a également introduit un modèle unique de dépréciation des pertes sur créances, qui est basé sur les changements de qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. IFRS 9 requiert qu'une entité comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers classés au coût amorti ou à la JVAERG. La correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. L'Agence n'ayant aucune créance commerciale, la dépréciation liée aux pertes de crédit attendues sur les comptes débiteurs est limitée. De plus, l'Agence a une exposition limitée au risque de crédit sur les actifs financiers classés à la JVAERG, le risque de défaut de la contrepartie sur ces instruments étant faible; la comptabilisation d'une provision sur perte de crédit n'aurait pas d'impact important sur les états financiers.

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

Présentation des passifs financiers

L'AMA fournit l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix) (niveau 2);
- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des placements détenus par l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (niveau 1) à la date du bilan.

L'AMA s'assure, à chaque date du rapport financier, qu'il y a une preuve objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne sont pas dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des placements, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Les ventes et les achats courants de placements sont comptabilisés à la date de règlement. Les placements sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, comme suit :

Matériel informatique	2,5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Améliorations locatives	Moindre de la durée résiduelle du bail et de leur durée d'utilisation prévue

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées du logiciel Anti-Doping Administration & Management System (ADAMS) et d'autres logiciels, et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans, qui est la durée de vie utile estimative des actifs.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À cette fin, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il existe des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable de ces actifs à la plus élevée de la valeur au marché des actifs moins les coûts directement liés à la vente de ces actifs et la valeur d'utilité (étant la valeur des flux futurs actualisée déterminée par la direction).

Constatation des revenus

Contributions annuelles et contributions reçues d'avance

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Comité international olympique sont constatées à titre de revenus dans la période au cours de laquelle elles sont encaissées.

Les contributions reçues d'avance sont composées des contributions annuelles reçues durant l'exercice en cours pour le revenu des exercices suivants ainsi que pour les subventions reçues pour des projets spéciaux, tels que RADO, ADO symposium, et pour les contributions additionnelles des autorités publiques et des gouvernements.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

Impôts sur les bénéfices

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur les bénéfices.

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charges sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est accordé et selon les conditions du contrat.

Contrats de location

En tant que locataire

L'Agence comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative à la date de début du bail. L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant d'évaluation initiale de l'obligation locative ajustée pour tout paiement de location effectué avant la date de début du bail, plus les coûts directs initiaux engagés et une estimation des coûts de démantèlement et de retrait, moins tout incitatif à la location reçu avant le début du bail. Tous les coûts liés au démantèlement et à la restauration des améliorations locatives qui répondent à la définition des immobilisations corporelles selon IAS 16 Immobilisations corporelles sont évalués selon IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, et ne relèvent pas du champ d'application d'IFRS 16 Contrats de location.

L'actif au titre de droits d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire de la date de début jusqu'à la fin de la durée du bail, une période qui est considérée comme la durée de vie utile appropriée de ces actifs. De plus, l'actif au titre de droits d'utilisation est diminué des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour certaines réévaluations de l'obligation locative, dans la mesure nécessaire.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements minimaux de location qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisés à l'aide du taux d'emprunt différentiel de l'Agence si le taux implicite dans le contrat de location n'est pas facilement déterminable.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance et les paiements de location variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement mesurés à l'aide de l'indice ou du taux à la date de début.

L'obligation locative est évaluée pour refléter un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel du passif au titre de la location. Il est réévalué lorsqu'il y a un changement dans les paiements de location futurs découlant d'un changement d'un indice ou d'un taux, de la durée du bail, ou si l'Agence modifie son évaluation de l'exercice ou non d'une option de prolongation ou de résiliation. Lorsque le passif locatif est réévalué de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation, ou est enregistré en résultat si la valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduite à zéro.

Les incitatifs à la location à recevoir sont inclus dans l'évaluation initiale de l'obligation locative et de l'actif au titre de droits d'utilisation.

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

L'Agence a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les baux à court terme d'une durée de 12 mois ou moins et les baux d'actifs de faible valeur. L'Agence comptabilise les paiements de location associés à ces baux comme une charge selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Dans l'état des flux de trésorerie, les paiements de location liés aux locations à court terme, aux actifs de faible valeur et aux paiements de location variables non inclus dans les passifs de location et les intérêts sur les passifs de location sont classés comme des sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation, tandis que les paiements de location restants sont classés en flux de trésorerie provenant des activités de financement.

L'Agence n'agit pas actuellement en qualité de bailleur.

Les informations relatives à la norme IFRS 16 figurent à la note 10.

Régimes de retraite

L'AMA offre à ses employés de la Suisse un régime de retraite à prestations définies qui est assujéti au régime suisse de prévoyance professionnelle.

Le coût de ce régime est comptabilisé à l'état des activités et inclut le coût des services courants, le coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies.

Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état des activités, et sont reclassées immédiatement aux autres éléments du résultat global cumulés. Ces réévaluations comprennent les gains et pertes actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état des activités.

L'actif ou passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

Modifications comptables futures

Au 31 décembre 2022, aucune norme comptable publiée par l'IASB qui n'était pas encore entrée en vigueur à cette date n'aurait eu d'incidence sur les états financiers de l'Agence.

3 Gestion du risque financier

Au 31 décembre 2022, les postes suivants sont présentés en dollars canadiens, en francs suisses, en euros, en rands, en yens et en livres sterling, et ils ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle au bilan.

	2022					
	CAD	CHF	EUR	ZAR	JPY	GBP
Libellés en						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 087	4 839	788	1 258	16 332	107
Comptes débiteurs	62	28	5	-	246	-
Créanciers et charges à payer	3 080	645	144	120	118	25
	2021					
	CAD	CHF	EUR	ZAR	JPY	GBP
Libellés en						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 487	679	617	1 074	16 807	205
Comptes débiteurs	820	17	13	-	6	1
Créanciers et charges à payer	1 669	870	104	65	77	10

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

b) Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2022, les actifs portant intérêt de l'AMA sont les trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements à la JVAERG.

Au 31 décembre 2022, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et si toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 48 CHF (52 USD) plus élevés (45 CHF (49 USD) plus élevés en 2021) en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations classées à la JVAERG.

c) Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

	Au 31 décembre 2022			
	Moins de 1 an USD	De 1 an à 5 ans USD	Plus de 5 ans USD	Total USD
Créanciers et charges à payer	4 801	-	-	4 801
Obligations locatives	398	1 592	11 314	13 304
	5 199	1 592	11 314	18 105

	Au 31 décembre 2021			
	Moins de 1 an USD	De 1 an à 5 ans USD	Plus de 5 ans USD	Total USD
Créanciers et charges à payer	3 575	-	-	3 575
Obligations locatives	543	2 246	2 298	5 087
	4 118	2 246	2 298	8 662

	Au 31 décembre 2022			
	Moins de 1 an CHF	De 1 an à 5 ans CHF	Plus de 5 ans CHF	Total CHF
Créanciers et charges à payer	4 433	-	-	4 433
Obligations locatives	368	1 470	10 447	12 285
	4 801	1 470	10 447	16 718

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

	Au 31 décembre 2021			
	Moins de 1 an CHF	1 an à 5 ans CHF	Plus de 5 ans CHF	Total CHF
Créanciers et charges à payer	3 263	-	-	3 263
Obligations locatives	496	2 050	2 098	4 644
	3 759	2 050	2 098	7 907

d) Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions, qui sont constatées à l'état des activités. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses comptes débiteurs puisqu'une part importante provient du gouvernement du Québec pour la taxe de vente (TVQ). Les trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements à la JVAERG sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu dans les trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités, de dépôts à terme et de certificat de placement garanti.

Banque	2022			2021		
	Cote	Solde		Cote	Solde	
		USD	CHF		USD	CHF
UBS	A+	28 568	27 272	A+	18 222	16 611
Lombard Odier Darier Hentsch	AA-	7 894	7 536	AA-	3 607	3 288
Banque Scotia	AA-	1 791	1 710	AA-	4 901	4 467
		38 253	36 518		26 730	24 366

Les placements à la JVAERG sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et institutions financières.

e) Risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour les litiges et la réserve pour les opérations sont utilisés pour la gestion du risque relatif au capital.

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2022, la juste valeur des trésorerie et équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs, des créanciers et des charges à payer ne différerait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2022, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

4 Trésorerie et équivalents de trésorerie et certificat de placement garanti

	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Liquidités en espèces	32 028	20 196	29 574	18 434
Certificat de placement garanti	4 489	3 011	4 146	3 299
Dépôts à terme	1 776	3 590	1 639	2 726
	<u>38 293</u>	<u>26 797</u>	<u>35 359</u>	<u>24 459</u>

Les liquidités en espèces et les dépôts bancaires sont soumis aux taux d'intérêt courants.

5 Instruments financiers

a) Instruments financiers par catégorie

Au 31 décembre 2022	Note	Coût amorti		À la JVAERG		À la JVRN		Total	
		USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs courants									
Trésorerie et équivalents de trésorerie et certificat de placement garanti	4	38 293	35 358	-	-	-	-	38 293	35 358
Placements	5b)	-	-	4 100	3 785	-	-	4 100	3 785
Comptes débiteurs	6	1 996	1 843	-	-	-	-	1 996	1 843
Actifs non courants									
Placements	5b)	-	-	16 532	15 266	-	-	16 532	15 266
		40 289	37 201	20 632	19 051	-	-	60 921	56 252

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

Au 31 décembre 2021	Note	Coût amorti		À la JVAERG		À la JVRN		Total	
		USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs courants									
Trésorerie et équivalents de trésorerie et certificat de placement garanti	4	26 797	24 459	-	-	-	-	26 797	24 459
Placements	5b)	-	-	3 533	3 225	-	-	3 533	3 225
Comptes débiteurs	6	2 686	2 452	-	-	-	-	2 686	2 452
Instruments financiers dérivés		-	-	-	-	(46)	(42)	(46)	(42)
Actifs non courants									
Placements	5b)	-	-	16 490	15 051	-	-	16 490	15 051
		29 483	26 911	20 023	18 276	(46)	(42)	49 460	45 145

b) Placements à la JVAERG

	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Obligations en dollars américains	20 632	20 023	19 051	18 276
Moins la partie à court terme	4 100	3 533	3 785	3 225
	16 532	16 490	15 266	15 051

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 0,6 % à 6,7 % et viennent à échéance de janvier 2023 à janvier 2028. Les placements à la JVAERG comprennent des obligations de sociétés de 16 511 CHF (17 882 USD) (15 535 CHF (17 022 USD) en 2021), des obligations d'institutions bancaires de 2 355 CHF (2 550 USD) (2 741 CHF (3 001 USD) en 2021) et des obligations gouvernementales de 185 CHF (200 USD) (néant CHF (néant USD) en 2021).

6 Comptes débiteurs

	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
TVQ à recevoir	1 471	629	1 359	574
Autres comptes débiteurs	484	2 019	447	1 843
Retenues fiscales à recouvrer	15	14	13	13
Garantie de loyer et cautions	26	24	24	22
	1 996	2 686	1 843	2 452

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

7 Autres actifs courants

	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Charges payées d'avance	1 960	2 207	1 810	2 014
Intérêts courus	123	103	113	94
Subventions de recherche scientifique payées d'avance	551	472	509	430
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance	283	221	261	203
	2 917	3 003	2 693	2 741

8 Immobilisations corporelles

	Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Travaux en cours		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice clos le 31 décembre 2021										
Valeur comptable nette à l'ouverture de l'exercice	203	180	109	96	274	242	-	-	586	518
Acquisitions	285	269	3	3	21	20	-	-	309	292
Amortissement	(143)	(136)	(70)	(66)	(151)	(143)	-	-	(364)	(345)
Différences de change	-	1	-	7	-	12	-	-	-	20
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	345	314	42	40	144	131	-	-	531	485
Au 31 décembre 2021										
Coût	855	2 269	339	1 456	433	1 378	-	-	1 627	5 103
Amortissement cumulé	(510)	(2 018)	(297)	(1 424)	(289)	(1 298)	-	-	(1 096)	(4 740)
Différences de change	-	63	-	8	-	51	-	-	-	122
Valeur comptable nette	345	314	42	40	144	131	-	-	531	485
Exercice clos le 31 décembre 2022										
Valeur comptable nette à l'ouverture de l'exercice	345	314	42	40	144	131	-	-	531	485
Acquisitions	62	59	71	68	115	110	2 537	2 422	2 785	2 659
Amortissement	(189)	(181)	(30)	(29)	(86)	(82)	-	-	(305)	(292)
Différences de change	-	9	-	(3)	-	(5)	-	(73)	-	(72)
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	218	201	83	76	173	154	2 537	2 349	3 011	2 780
Au 31 décembre 2022										
Coût	917	2 331	410	1 524	548	1 488	2 537	2 422	4 412	7 765
Amortissement cumulé	(699)	(2 199)	(327)	(1 454)	(375)	(1 380)	-	-	(1 401)	(5 033)
Différences de change	-	69	-	6	-	46	-	(73)	-	48
Valeur comptable nette	218	201	83	76	173	154	2 537	2 349	3 011	2 780

Au 31 décembre 2022, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux améliorations locatives est de 35 USD (33 CHF) (88 USD (80 CHF) en 2021).

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

9 Immobilisations incorporelles

	Logiciels		Travaux en cours		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice clos le 31 décembre 2021						
Valeur comptable nette à l'ouverture de l'exercice	6 821	6 019	-	-	6 821	6 019
Acquisitions	2 112	1 925	-	-	2 112	1 925
Amortissement	(3 145)	(2 867)	-	-	(3 145)	(2 867)
Différences de change	-	206	-	-	-	206
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	5 788	5 283	-	-	5 788	5 283
Au 31 décembre 2021						
Coût	27 534	29 278	-	-	27 534	29 278
Amortissement cumulé	(21 746)	(23 714)	-	-	(21 746)	(23 714)
Différences de change	-	(281)	-	-	-	(281)
Valeur comptable nette	5 788	5 283	-	-	5 788	5 283
Exercice clos le 31 décembre 2022						
Valeur comptable nette à l'ouverture de l'exercice	5 788	5 283	-	-	5 788	5 283
Acquisitions	1 841	1 757	475	433	2 316	2 190
Amortissement	(2 734)	(2 610)	-	-	(2 734)	(2 610)
Différences de change	-	57	-	39	-	96
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	4 895	4 487	475	472	5 370	4 959
Au 31 décembre 2022						
Coût	29 375	31 035	475	433	29 850	31 468
Amortissement cumulé	(24 480)	(26 323)	-	-	(24 480)	(26 323)
Différences de change	-	(225)	-	39	-	(186)
Valeur comptable nette	4 895	4 487	475	472	5 370	4 959

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels principalement développés à l'interne. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Au 31 décembre 2022, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux immobilisations incorporelles est de 243 USD (222 CHF) (269 USD (246 CHF) en 2021).

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

10 Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Actifs au titre de droits d'utilisation	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Obligations locatives aux 1 ^{er} janvier	6 144	6 095	5 865	5 894
Acquisitions	469	-	448	-
Disposition	(634)	-	(605)	-
Réévaluation des contrats de location	9 641	-	9 204	-
Amortissement cumulé	(2 265)	(1 600)	(2 162)	(1 520)
Effet de change	-	-	(419)	(271)
Valeur comptable nette au 31 décembre	13 355	4 495	12 331	4 103
Coût d'amortissement pour l'année	(616)	(560)	(588)	(511)

Obligations locatives	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Obligations locatives aux 1 ^{er} janvier	5 087	5 635	4 697	5 251
Acquisitions	469	-	433	-
Disposition	(726)	-	(670)	-
Réévaluation des contrats de location	9 641	-	8 902	-
Paielements de location	(378)	(521)	(349)	(476)
Effet de change	(789)	(27)	(728)	(131)
Obligations locatives au 31 décembre	13 304	5 087	12 285	4 644
Moins la partie à court terme	(398)	(543)	(368)	(496)
	12 906	4 544	11 917	4 148

11 Charges à payer

Charges à payer*	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Charges à payer*	1 080	779	999	711
Subventions de recherche scientifique à payer	511	609	472	557
Subventions de recherche en sciences sociales à payer	120	81	109	73
	1 711	1 469	1 580	1 341

* Les charges à payer représentent les charges à payer sur les bons de voyage des employés, les honoraires de consultation et les assurances.

12 Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 000 CHF (4 006 USD).

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

13 Réserves

Litiges

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2 000 USD (1 917 CHF) pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

Opérations

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2 400 USD (2 263 CHF) pour les opérations.

En 2015, le Comité exécutif a convenu d'augmenter la réserve d'exploitation pour six mois d'exploitation ou 9 600 USD. Cette réserve sera financée au fil des années par l'affectation de fonds non alloués en tant qu'élément budgétaire ordinaire, ou avec tout excédent provenant des opérations (bénéfice de fin d'exercice), ou par des sources spécifiques de revenus telles que des dons uniques de subventions spéciales.

En 2021, la réserve pour les opérations a été portée à 7 400 USD (6 754 CHF) et est financée par l'excédent des opérations.

14 Contributions annuelles

	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Comité international olympique – année actuelle	21 412	18 451	20 441	16 819
Comité international olympique – années précédentes	1 738	663	1 661	604
Autorités publiques et gouvernements – année actuelle	21 425	19 974	20 454	18 208
Autorités publiques et gouvernements – années précédentes	176	387	166	352
	<u>44 751</u>	<u>39 475</u>	<u>42 722</u>	<u>35 983</u>

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

15 Subventions

	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Montréal International	2 374	2 164	2 266	1 973
Gouvernement de l'Australie	55	55	53	50
Gouvernement du Japon	54	35	51	32
Canton de Vaud/Ville de Lausanne	40	-	38	-
Gouvernement de l'Inde	63	-	60	-
	2 586	2 254	2 468	2 055

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements au Canada. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 M\$ CA, indexée sur une période de 10 ans (de 2002 à 2011), et exempte l'AMA de tout impôt sur les bénéfices. Le gouvernement du Québec accorde pour sa part une contribution en espèces de 5 M\$ CA, indexée sur une période de 10 ans (de 2002 à 2011). Les gouvernements du Canada et du Québec ont modifié le contrat afin de prolonger de 10 ans la période initiale de soutien financier. Selon ce contrat amendé, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 10 M\$ CA, indexée sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021), et une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 5 M\$ CA, indexée sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021) du gouvernement du Québec. Les gouvernements du Canada et du Québec ont modifié l'entente afin de prolonger de 10 ans les contributions financières provenant du deuxième amendement. En vertu de cette entente modifiée, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une contribution en espèces totale additionnelle de 20,2 M\$ CA, indexée sur une période de 10 ans (de 2021 à 2031), et une contribution en espèces totale additionnelle de 10 M\$ CA, indexée sur une période de 10 ans (de 2021 à 2031), du gouvernement du Québec. Les subventions sont payées en un montant combiné par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

16 Autres revenus

	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation	130	220	124	201
Surveillance du Code mondial antidopage	184	217	177	198
Incitatifs et programmes de récompenses	35	12	33	11
	349	449	334	410

17 Salaires et autres charges de personnel

	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Salaires	16 950	15 089	16 181	13 754
Charges sociales et autres charges salariales	6 231	5 763	5 948	5 254
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	403	127	385	115
	23 584	20 979	22 514	19 123

Le nombre de personnes employées est de 172 au 31 décembre 2022 (160 au 31 décembre 2021).

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont localisés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Puisque l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans le poste « Salaires et autres charges de personnel », à l'état des activités, durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un régime de prestations déterminées. Ce dernier est financé par l'AMA par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante.

Au 31 décembre 2022, l'obligation au titre du régime et la juste valeur des actifs sont respectivement de 2 350 CHF (2 545 USD) et de 2 092 CHF (2 266 USD). Au 31 décembre 2021, l'obligation au titre du régime et la juste valeur des actifs sont respectivement de 1 604 CHF (1 757 USD) et de 1 071 CHF (1 173 USD).

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

18 Subventions de projets de recherche

	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Subventions de projets de recherche				
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	1 196	1 163	1 141	1 059
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	406	224	388	204
Remboursements reçus en raison de l'annulation de projets	-	6	-	6
Total de la dépense relative aux subventions de projets de recherche	1 602	1 393	1 529	1 269
Subventions de projets de recherche payées				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	1 602	1 393	1 529	1 269
Paievements anticipés (mouvement)	140	103	134	94
Charges à payer (mouvement)	60	(40)	57	(36)
	1 802	1 456	1 720	1 327

19 Opérations avec des parties liées

Les opérations avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, en vertu de la constitution de l'AMA, le président et le vice-président reçoivent une indemnité annuelle fixe, respectivement 100 000 CHF et 50 000 CHF. L'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas, et paie des indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses dans le poste « Frais de voyage et de logement », à l'état des activités.

	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Rémunération de la direction opérationnelle				
Salaires	3 885	3 671	3 709	3 346
Avantages sociaux et charges sociales	1 657	1 637	1 582	1 492
	5 542	5 308	5 291	4 838

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a 19 directeurs au 31 décembre 2022 (18 au 31 décembre 2021).

Agence mondiale antidopage Lausanne

Notes annexes

31 décembre 2022

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

20 Engagements

Engagements pour des contrats de service

	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Moins de un an	722	438	667	400
Plus de un an et moins de cinq ans	1 210	94	1 118	86
	1 932	532	1 785	486

Les obligations pour des éléments non liés à des contrats de location sont principalement liées à divers contrats de services de consultation.

Engagements liés à la recherche scientifique et à la recherche en sciences sociales

Les subventions pour la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subvention pour la recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2022 USD	2021 USD	2022 CHF	2021 CHF
Moins de un an	2 908	3 580	2 685	3 268
Plus de un an et moins de cinq ans	354	621	327	567
	3 262	4 201	3 012	3 835

21 Engagements conditionnels

Au 31 décembre 2022, l'AMA a des engagements conditionnels s'élevant à 3 626 CHF (3 927 USD) (3 296 CHF (3 611 USD) en 2021). Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont attribuées à la suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, se concrétiser au cours de l'exercice 2023.

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2)

22 Conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine

La direction a évalué les effets, ou les effets possibles, du conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine (« le conflit ») qui a débuté en février 2022. L'évaluation de la direction a pris en compte les implications du conflit et des sanctions mondiales sur la comptabilité, la divulgation et le contrôle interne, qui pourraient affecter les rapports financiers. D'après l'évaluation de la direction, il n'y a pas d'impact nécessitant des informations supplémentaires dans les états financiers.